

Décision

Générale

colonial

Décision n° 202 Décisions concernant les Ministères

n° 202

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

19 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

= Les dates des sessions d'examens et concours Scolaires et professionnels, -pour Pannée 1960, sont fixées comme suit: —
Brevet Sportif Scolaire : Candidats résidant à Djibouti : 15 avril 1960; Candidats résidant hors de Djibouti : 19 mai 1960. —
Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique 9 mai 1960 (épreuves écrites). — Examen d'admission en classe de 5° 16 mai
1960. __ Exameh d'entrée en 6° et des Bourses 1 série 18 mai 1960